

[Voir la version en ligne](#)[Cliquer ici pour éditer](#)

# LETTRE D'ACTUALITÉS

N°3 - AVRIL 2016



## LE GIE SOLIVE DEPLOIT SON SECOND PROJET !

En janvier 2015, l'ADO Habitat 35 (Association Départementale des Organismes HLM d'Ille-et-Vilaine) décide de confier à SOLIVE (Solidarité Logement en Ille-et-Vilaine) une mission expérimentale de 3 années consistant à créer une réponse aux besoins d'habitat adapté accompagné sur le département : c'est le projet " 300 logements adaptés accompagnés en Ille-et-Vilaine ".

Lors de son assemblée générale du 14 avril 2015, l'ADO Habitat confirme l'orientation de SOLIVE sur un second projet destiné à piloter la coordination par les bailleurs du suivi des demandes de logement reconnues prioritaires. C'est le sujet de cette lettre d'information.

Rappelons que le périmètre du projet porte sur le département d'Ille et Vilaine hors Rennes Métropole.

### ZOOM sur le projet

« Coordination du suivi des demandes prioritaires »

### POURQUOI CE PROJET ?

Après avoir constaté depuis la loi ENL, une insuffisante coordination des acteurs pour favoriser le logement des demandeurs les plus exclus, les bailleurs se sont organisés pour assurer un suivi de ces demandes non repérées par les dispositifs de droit commun mis en place sur le département.. Leur action volontaire reste néanmoins confidentielle et d'une portée restreinte. La coordination de l'ensemble des actions menées par chacun des bailleurs au sein du GIE permet d'envisager une nouvelle dimension.

Ce projet est soutenu par le Conseil Départemental et par les services de l'Etat (DDCSPP).

### LES OBJECTIFS

Les bailleurs se donnent trois objectifs :

- Faire un travail d'identification et d'analyse pour repérer les demandes réellement prioritaires en excluant les demandes de confort.
- Faire à chaque demandeur au moins une proposition de logement correspondant au mieux aux souhaits et besoins qu'il aura exprimé.
- Faire un travail d'articulation entre l'offre locative d'insertion et la demande de logement adapté pour permettre de proposer ces logements aux demandeurs correspondant à ce profil.

### LES CIBLES PRIORITAIRES IDENTIFIÉES

- Les demandes externes et les demandes de mutation labellisées **PDALPD/DALO** qui sont en **décal anormalement long**
- Les demandes externes et des demandes de mutation des **publics ayant un handicap physique**
- Les demandes **qui n'ont eu aucune proposition de logement**

1470 demandeurs ont ainsi été identifiés à partir de l'observatoire de la demande de 2014 dont 149 sur St Malo Agglomération et 87 sur Vitré Communauté.

## **CE PROJET PEUT-IL INTERESSER LES EPCI POUR METTRE EN OEUVRE LA LOI ALUR SUR LES POLITIQUES D'ATTRIBUTION ?**

Les EPCI sont consacrés par la loi comme « autorités organisatrices des attributions de logements sociaux » et sont renforcés sur la question de la mixité et du droit au logement. Outre le rôle attendu dans la définition des plans partenariaux de gestion de la demande de logement, l'engagement d'attribution en faveur des ménages cumulant des difficultés, les modalités d'examen des demandeurs en situation particulière, les modalités de gestion des mutations internes au parc, les dispositifs d'accompagnement social favorisant l'accès et le maintien dans le logement sont des questions à travailler à l'échelle intercommunale.

Le dispositif expérimental mis en place par le GIE peut dans une certaine mesure venir alimenter la réflexion des EPCI.

### **ZOOM sur le projet « 300 logements accompagnés »**

#### **LES MESURES ENCORE DISPONIBLES**

Communauté de Communes de la Cote d'Emeraude : **1 mesure**

Fougères Communauté : **3 mesures**

Vitré Communauté : **7 mesures**

Communauté de Communes du Pays de Redon : **4 mesures**

Communauté de Communes de Moyenne Vilaine : **2 mesures**

Communauté de Communes des Vallons de Haute Bretagne : **2 mesures**

Montfort Communauté : **8 mesures**

Communauté de Communes du Val d'Ille : **5 mesures**

Communauté de Communes du Pays de Liffré : **3 mesures**

**N'hésitez pas à nous solliciter et à communiquer sur les projets !**



**Séverine BEIGNON**

**Tel.** 02 23 48 20 55

**Mall.** Severine.beignon@neotoa.fr